

Montvinay

Maison d'accueil du diocèse de Grenoble-Vienne

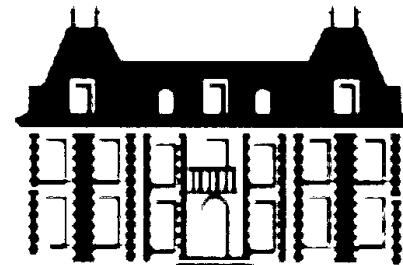
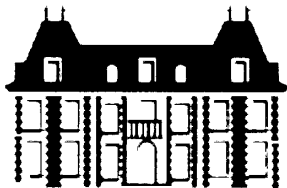
SOLIDARITÉ
avec les
PRÊTRES ÂGÉS

Les serviteurs de l'Église ont besoin d'un lieu qui les accueille. La maison de Montvinay à Vinay, léguée au diocèse de Grenoble-Vienne, a été aménagée comme établissement pour le repos et la retraite des prêtres.

Grâce à la solidarité des catholiques de l'Isère, depuis plus de dix ans, l'Association investit pour l'aménagement du cadre de vie, l'entretien général et la rénovation des chambres.

De plus, bien que le prix de journée soit étudié au plus juste, le montant de la retraite des prêtres ne leur permet pas d'y faire face et une grande partie du fonctionnement reste à la charge du diocèse.

Sans votre générosité, nous ne pourrions continuer à accueillir les prêtres dans cette maison de repos et de retraite.



OUI, je suis solidaire des prêtres âgés et j'apporte ma contribution à la maison d'accueil de *Montvinay*.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

- Ci-joint la somme de : € par chèque à l'ordre de "La Maison de Montvinay"
- Je désire recevoir le formulaire pour le prélèvement automatique.
- Je peux participer par le biais du "1% logement". Merci de m'adresser des informations.
- Je peux faire un legs par l'intermédiaire de l'Association Diocésaine. Merci de me contacter.

Avantages fiscaux pour les foyers imposables
Votre don donne droit à des déductions fiscales. Ce don est déductible pour 66%, dans la limite de 20% des revenus. Ainsi un don de 294 € pour "Montvinay", ne vous revient en fait qu'à 100 €, puisque vous allez pouvoir déduire 194 € de vos impôts. Pour tout versement, un reçu fiscal vous sera adressé. Des dispositions avantageuses existent aussi pour les legs.



à renvoyer à :
Association "La Maison de Montvinay"
12, place de Lavalette
CS 90051
38028 Grenoble cedex 1
☎ 04 38 38 00 38

